



Communiqué

La Municipalité obtient un jugement pour un départ irrévocable des gens du voyage du parking- relais de la Bourdonnette

Lors de l'audience menée ce jour par le Juge délégué de la Chambre patrimoniale cantonale, une convention faisant partie intégrante du jugement à intervenir a été trouvée entre la Municipalité et les gens du voyage présents sur le parking P+R de la Bourdonnette. Ceux-ci devront quitter les lieux avant le 17 septembre à 19h00.

Les gens du voyage s'engagent irrévocablement à quitter le P+R en laissant les lieux propres d'ici au 17 septembre 2023 à 19h00. Ils s'engagent également à continuer à s'acquitter la somme de CHF 13'500.- par semaine à titre d'indemnité pour, notamment, l'eau, l'électricité.

Ils s'engagent à laisser un libre accès à la parcelle dès le lundi 4 septembre 2023 à 7h30 afin que les véhicules liés au chantier puissent y accéder. A défaut, ordre est déjà donné à la police de faire exécuter les engagements précités sur simple réquisition de la Commune de Lausanne, sous la supervision du Juge délégué.

«Les dates du 4 et 17 septembre permettent de concilier les préparations des travaux de fouilles et la fin de l'occupation du P+R. Cela évite aussi une longue procédure judiciaire » déclare Pierre-Antoine Hildbrand, conseiller municipal et directeur de la Sécurité et de l'économie.

Près de 130 caravanes se sont installés sur le parking-relais de la Bourdonnette sans autorisation préalable depuis le 26 février. Par la suite, la Commune de Lausanne a autorisé par convention une résidence temporaire, de 15 jours en 15 jours, moyennant un dédommagement financier. Cela a permis de réguler la situation, compenser les coûts pour la collectivité (eau, électricité, déchets, nettoyages) et répondre aux problèmes de voisinage.

En raison des fouilles archéologiques planifiées, la Municipalité avait signifié aux gens du voyage son besoin de reprendre possession du terrain. Malgré la volonté municipale de parvenir à un accord sur une date concertée de départ, les discussions n'avaient pas abouti jusqu'alors, les gens du voyage refusant de s'engager à quitter les lieux.

La Municipalité de Lausanne avait alors pris la décision d'entamer une procédure judiciaire afin de pouvoir expulser les gens du voyage présents sur le parking P+R de la Bourdonnette avant le 31 août.

La Municipalité de Lausanne

Informations sur www.lausanne.ch

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :

- **Pierre-Antoine Hildbrand, conseiller municipal, Direction sécurité et économie, tél. +41 79 964 27 39**

Lausanne, le 18 août 2023